

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-07/40C

## Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

|  |    |        |              |    |
|--|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 37 | Vote : | Pour :       | 29 |
| En exercice :                            | 37 |        | Contre :     | 0  |
| Présents :                               | 24 |        | Abstention : | 0  |

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL (à partir de l'affaire n°8), Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Jean ROMEO donne pouvoir à Katia ROMAGOSA  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Christophe MANAS

**Date de convocation :** 26 juin 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2024 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une décision modificative, pour une régularisation des inventaires 2023.

Le projet de décision modificative n°2/2024 est présenté et discuté.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **ADOpte** la décision modificative n°2/2024 telle que présentée ;

↳ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240703-2024-07-40C-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Pour extrait conforme,  
Le Président

